

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne sur Mer

Canton de Desvres

Commune de Colembert

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Colembert

- vu le Code des Communes, notamment les articles L131-1 à L 131-4
- vu le Code de la Route,
- vu le Code Pénal,
- vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- vu la circulaire N° 86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,
- vu le décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière, et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
- vu l'arrêté du 24 novembre 1987 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et l'instruction municipale, livre 1 - huitième partie, signalisation temporaire pris en vertu de son article 1 et approuvé par arrêté interministériel du 06 novembre 1992,
- Considérant que des travaux de réparation de la chaussée, rue de la Linoterie 62142 Colembert, doivent être réalisés et vont engendrer des perturbations de circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La fermeture totale de la route de la Linoterie Colembert est mise en place à compter du 23 février 2023 pour une durée interminée.

ARTICLE 2 :

Des panneaux de signalisation seront posés par les soins de la commune. Section fermée conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée le 6 novembre 1992. La maintenance de cette signalisation sera assurée par la commune. La commune veillera à la propreté de la chaussée avant remise en état.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de COLEMBERT par les soins de Monsieur le Maire de cette localité.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Ampliation du Présent Arrêté est destinée à :

- Archive Mairie (1 ex),
- Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Desvres,

Le Maire,

Etienne MAES

